

As written

## RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

INTERVENTION DE MELLE RACHIDA BENKHELIL  
DIRECTEUR DE LA POPULATION

AU NOM DE LA  
DELEGATION ALGERIENNE  
AU FORUM SUR L'EXAMEN DES PROGRES  
ACCOMPLIS APRES 5 ANS DANS L'APPLICATION  
DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

LA HAYE 8-12 FEVRIER 1999

---

MONSIEUR LE PRESIDENT,  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est pour moi un réel privilège de prendre la parole aujourd'hui, au nom de la délégation algérienne, pour donner, devant cette auguste assemblée, un aperçu des résultats enregistrés dans mon pays, dans le domaine de la population, dans ses liens avec le développement, et ce, depuis la conférence du Caire.

Qu'il l'le soit permis au préalable de remercier les organisateurs du forum qui nous rassemble aujourd'hui à La Haye et de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du bureau pour votre élection.

Je tiens également à remercier sincèrement le Gouvernement des Pays-Bas pour son hospitalité et pour l'excellente organisation de ce forum. En outre, je saisis cette importante occasion pour exprimer un hommage particulier à Madame le Directeur Exécutif du FNUAP pour les efforts louables consentis en vue de la concrétisation des objectifs de la conférence du Caire, efforts qui ont permis de réaliser des progrès substantiels nous encourageant aujourd'hui à nous mobiliser davantage dans cette voie, à la fois pour consolider les acquis et améliorer les performances en matière de population et de développement.

Monsieur le Président,

La politique de population a connu en Algérie, depuis la mi-décennie 90, une dynamique nouvelle à la faveur d'un engagement réaffirmé de mon pays, l'intégrant comme axe essentiel de la stratégie nationale de développement social.

Depuis Le Caire, des progrès tangibles ont été enregistrés, illustrés notamment par l'évolution des indicateurs de base. C'est ainsi que la décennie 90 est marquée en Algérie par le renforcement du processus d'infléchissement démographique, initié au cours des années 80.

L'après CIPD coïncide notamment avec la décélération du taux d'accroissement naturel qui se situe à partir de 1995, en dessous de la barre des 2 %; le taux d'accroissement naturel est estimé en 1997 à 1.6%. Cette décrue est liée principalement à la baisse de la natalité dont le taux estimé à 30.9 ( pour-mille) en, 1990, atteint 22.4 (pour-mille) en 1997.

L'Algérie se situe ainsi pleinement dans la phase de transition de la fécondité: l'indice de, fécondité,

estimé en 1990 à 4.5 enfants/femme, a baissé en 1996 à 3.14. L'un des acquis majeurs en matière de population au cours des années 90 a été sans conteste la progression enregistrée dans le domaine de la planification familiale. A ce propos la pratique contraceptive qui concernait en 1990 40.6 % des femmes mariées en âge de procréer, est passée à 56,9 % en 1995.

Les programmes mis en oeuvre depuis la CIPD, ont visé tout particulièrement l'élargissement de l'accessibilité aux services de santé reproductive et l'amélioration du niveau qualitatif des prestations. C'est pourquoi, l'intégration de la planification familiale aux soins de santé primaire est renforcée depuis 1995 à la faveur de la réhabilitation des soins de santé de base et tend à prendre en charge les autres types d'affectations concernant la santé de la reproduction, telles que la prise en charge des Maladies Sexuellement Transmissibles/SIDA, la prévention et le traitement des infertilités, le dépistage des cancers génitaux, ainsi que la prise en charge des phénomènes de violence et leur impact sur la santé des femmes et des enfants. Par ailleurs, la notion des droits en matière de reproduction, dans le respect des valeurs sociales et culturelles nationales, est depuis 1994, véhiculée à travers les activités d'information et de sensibilisation développées tant par le Gouvernement que par les associations.

L'élargissement de l'accès aux soins de santé tient compte de toutes les potentialités existantes : c'est ainsi que le secteur privé est désormais associé de manière plus étroite à la réalisation du programme national; un projet associant les praticiens, médicaux installés à titre privé à la promotion de la contraception est mis en oeuvre depuis 1997.

S'agissant du système d'information et d'évaluation du programme, l'accent a été mis sur la régionalisation, avec l'implication des observatoires régionaux de santé créés en 1995, et charges d'identifier, eu égard aux spécificités locales, les problèmes de santé prioritaires et de produire les informations nécessaires à l'évaluation des programmes sanitaires.

Il convient d'indiquer que la politique nationale de santé est caractérisée notamment par le primat accordé à la prévention. Parmi les 19 sous-programmes de prévention mis en oeuvre, 6 ( six) contribuent à la lutte contre les causes les plus fréquentes de morbidité et de mortalité infanto- juvéniles et maternelles. Dans ce domaine, la Charte de la Santé, adoptée lors des Assises nationales de la Santé en mai 1998, fixe parmi les priorités nationales à l'horizon 2005, la santé de la mère et de l'enfant, à travers tout particulièrement le développement des programmes de maternité sans risques et d'amélioration de la santé périnatale.

Monsieur le Président,

La promotion de l'action d'information et de sensibilisation en direction de la société demeure au cours de la second moitié de la décennie 90, un axe fondamental de la politique de population fondée, dans ses principes de base, sur le libre-choix et l'adhésion volontaire des familles à la planification familiale.

Les actions de communication développées dans mon pays utilisent tant les grands médias que les canaux de communication de proximité et ce à travers les unités sanitaires, les centres d'animation de la jeunesse, les lieux de culte et les établissements scolaires. Le développement des actions de communication constitue le domaine par excellence de l'intersectorialité .

La mise en oeuvre de la politique de population est inscrite en effet dans une approche multisectorielle associant aux secteurs de l'Etat, les représentants de la société civile. Cette démarche a conduit à la création du Comité National de Population, placé auprès du Ministre de la Santé et de la Population, et regroupant les représentants de différents départements ministériels, d'institutions nationales et d'associations. Cet organe contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la politique nationale de la population dans toutes ses composantes.

La meilleure illustration dans ce domaine consiste en la participation active de mon pays à, l'ensemble des réunions et conférences organisées dans ce cadre et en particulier aux différents fora qui nous réunissent depuis quelques jours à La Haye.

En effet, la présence de l'Algérie aux fora des parlementaires, des Organisations non gouvernementales, des jeunes et à la conférence proprement dite, traduit à la fois la priorité qu'accorde l'Algérie, depuis toujours aux questions de population et l'implication effective des différents segments de la société dans la réalisation des programmes dans ce domaine.

Monsieur le Président,

En matière de collecte des informations démographiques, études et recherches en population, l'après CIPD a été caractérisé en Algérie par le renforcement du système statistique avec la création d'un Conseil National de la Statistique et la consolidation de l'organisme chargé d'assurer la production des données démographiques et sociales.

La réalisation, à ce titre, du 4<sup>e</sup> recensement général de la population et de l'habitat en juin 1998 et dont les premiers résultats sont publiés, constitue une source inestimable pour l'évaluation de la situation démographique et l'établissement de projections d'évolution de la population pour la prochaine décennie.

Monsieur le Président,

La promotion de la femme constitue également une condition indispensable à la réussite de la politique de population. Ainsi, l'après CIPD est marqué par le renforcement des mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme et de porter au plus haut niveau les préoccupations féminines.

De plus l'année 1998 s'est distinguée par le lancement du processus visant à réviser la législation de la famille dans le sens d'une plus grande égalité entre les sexes.

Concernant la condition de la femme il convient de souligner que la fin des années 90 a vu l'amélioration des indicateurs de scolarisation féminine et d'emploi. La femme est également plus présente au niveau des postes de décision et dans les assemblées élues.

Mais c'est sans conteste l'émergence des femmes dans la vie civile qui constitue le plus grand progrès de la décennie. Il est compté en effet, près d'une centaine d'associations nationales et locales oeuvrant pour la promotion féminine.

Ainsi donc, la mise en oeuvre en Algérie du programme d'action de la CIPD, au cours de la période 1994-1998, a fait ressortir tout particulièrement la nécessité d'une approche holistique des questions de population. Cette démarche élargie implique le renforcement des instances de coordination, pour une meilleure efficacité de l'action engagée au niveau national.

La persistance d'inégalités notamment dans l'accès aux prestations de santé reproductive, appelle une décentralisation des programmes en vue de mieux les adapter aux spécificités et aux réalités locales.

Enfin, les contraintes d'ordre social et économique appellent de notre part le renforcement de la solidarité nationale en vue de mieux garantir un accès aux soins pour tous, et impliquent par là même la consolidation des mécanismes de soutien en direction des catégories les plus démunies.

Dans ce cadre, la disponibilité de ressources budgétaires suffisantes reste une condition indispensable à la relève des défis pris au Caire. En effet, la mobilisation des ressources internationales dans le cadre

multilatéral et bilatéral est liée à un engagement plus affirmé des Etats et des institutions concernées en vue du financement des activités de population, dans les proportions arrêtées en 1994.

Ces conclusions tirées du premier quinquennat de mise en oeuvre du programme de la CIPD, constituent autant de principes directeurs de la politique nationale à l'horizon 2005, et sous-tendent le nouveau traitement des problèmes inhérents à la relation population-développement.

Monsieur le Président,

Les priorités nationales largement exprimées dans le rapport diffusé au forum, visent tant le renforcement de l'accessibilité aux prestations, que le développement des actions de communication, l'amélioration de la collecte des informations démographiques et la recherche en population.

De plus, la prochaine décennie doit être déterminante pour la formulation et la mise en oeuvre d'une politique de population, qui dépasse le cadre de la maîtrise de la croissance démographique, pour renforcer les dimensions liées à la promotion de la femme, à la protection de la famille, ainsi qu'à une meilleure prise en charge des mouvements migratoires et de la relations entre population et environnement.

Ainsi l'évaluation à mi-parcours de la CIPD fait ressortir sans conteste que les recommandations du plan d'action adopté au Caire en 1994, ont été effectivement prises en compte et largement appliquées au niveau national. Des actions ont été entreprises dans les différents domaines liés à la population, tout en mettant un accent particulier sur la santé de reproduction.

Certes, quelques insuffisances existent encore dans ce domaine, et il convient d'améliorer l'offre de services de santé et faire en sorte qu'elle réponde de manière plus efficace aux besoins de la population, et notamment aux attentes des segments les plus vulnérables. Mais pour l'Algérie comme pour d'autres pays en développement, le principal enjeu réside en la disponibilité de ressources suffisantes à la mise en oeuvre du programme d'action . Le défi le plus urgent à relever dans ce domaine, à l'orée du XXIème siècle, réside dans l'essor économique car, il demeure illusoire de chercher un équilibre démographique en dehors du contexte de développement et de réduction des inégalités tant à l'intérieur des pays, qu'entre les grandes régions du monde.

C'est dans ce contexte que mon pays reste optimiste quant au rôle décisif de la , communauté internationale dans le soutien aux programmes nationaux de population, et demeure convaincu que celle-ci -saura mieux exprimer sa solidarité en vue de tenir les engagements pris au Caire et placer ainsi, sous de meilleurs auspices, l'avenir des générations futures.

Monsieur le Président, je vous remercie.